

Vie scientifique

« De la connaissance des paysages à l'action paysagère »

Compte rendu de colloque (Bordeaux, 2-4 décembre 2004)

Jean-Pierre Deffontaines

Géographe, directeur de recherche émérite Inra, 27 rue Anatole France, 92370 Chaville, France

Ce colloque marque la fin d'un cycle de travail du programme Politiques publiques et paysages créé par le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (devenu depuis ministère de l'Écologie et du Développement durable). Ce programme a engagé, suivi et évalué pendant quatre ans une trentaine de projets de recherche sur les politiques publiques en matière de paysage¹. Organisé par Y. Luginbühl et D. Terrasson, le colloque s'est déroulé au palais des congrès de Bordeaux, devant une assistance d'environ 250 personnes dont de nombreux étrangers.

Il a été ouvert par un propos de fond intitulé : « L'émergence du paysage dans les politiques publiques : vers un nouveau paradigme », de G. Bertrand, géographe, qui a présidé le conseil scientifique du programme au cours des quatre années. Ce dernier estime que le programme représente une ouverture raisonnée sur les dimensions à la fois sensibles et matérielles du paysage, ce qui suppose une « rupture épistémologique ». Selon lui, une véritable « révolution paysagère » est en cours dans les politiques publiques, de même que le paysage s'est imposé à la recherche. Pour celle-ci, un pari est de faire participer paysage et écosystème, qui appartiennent à deux mondes culturels et scientifiques différents, à un même paradigme territorial. La clé du nouveau paradigme est de concilier l'unicité du territoire avec la multiplicité des regards et des projets sur le paysage. Il faut surmonter l'ambiguïté qui existe entre les notions de paysage et d'environnement. Pour cela, il convient de développer une épistémologie du paysage en rapport avec la perspective environnementale. Le chevauchement dans l'approche paysagère des sciences de

la nature et des sciences de la société implique une interdisciplinarité adaptée et élargie. La mise en avant de cette exigence épistémologique est associée à la nécessité d'une consolidation d'un champ méthodologique associant le paysage aux autres composantes du territoire. Cette approche situe le paysage entre la monographie et la modélisation systémique et, selon G. Bertrand, la « révolution paysagère » ne peut déboucher que si les pays de l'Europe se dotent de nouveaux moyens et de nouvelles règles du jeu.

En séance plénière, ont suivi les interventions de M. Jones (Norvège) : « Une exploration du paysage à travers le droit et la justice ; l'approche d'un réseau interdisciplinaire », et de F. Spingola (Italie) : « Paysage et participation ». Le premier met l'accent sur l'importance du langage et des objets pour appréhender le paysage comme patrimoine matériel et immatériel, et comme révélateur des usages et des pratiques sociales. Il développe les questions soulevées en termes de droit et de justice. Le second souligne la référence faite, dans le premier article de la Convention européenne du paysage, à la perception par les locaux du paysage qui est le résultat des activités humaines. C'est un objectif des Ateliers régionaux du paysage, initiés en Italie, que de faire participer les populations locales aux inventaires des ressources naturelles et culturelles et aux projets paysagers.

Le colloque s'est prolongé en quatre sessions parallèles intitulées respectivement : « Cadre légal des politiques du paysage » (20 communications) ; « Politiques du paysage, politiques de l'environnement » (14 communications) ; « Le paysage dans l'aménagement urbain » (15 communications) ; « Paysage et société civile » (17 communications).

Face à la diversité des thématiques abordées dans la première session, on retiendra quelques-unes des

Auteur correspondant : jp.deffontaines@wanadoo.fr

¹ Voir dans ce numéro, dans la rubrique Actualités de la Recherche, la contribution de D. Terrasson.

suggestions faites à la recherche dans le rapport de travail. L'inscription des sites sur la liste du patrimoine mondial présente différents types de problèmes que l'Europe doit s'engager à préciser et à analyser. Il convient de mieux connaître et comprendre les évolutions du paysage, et de réfléchir aux méthodes de planification paysagère et à leurs conséquences. Les liens entre paysage et éducation sont jugés déterminants. Il y a accord sur l'importance du rôle de la Convention européenne du paysage et sur la nécessité d'articuler les programmes de recherche avec ses problématiques.

La réflexion de la deuxième session s'est axée sur les relations entre paysage et environnement. Si on note, dans les communications, une tendance à prendre en compte la globalité des composantes du paysage, il n'en demeure pas moins que l'approche rurale reste dominante. Le paysage apparaît souvent comme une « externalité » de l'activité agricole. La problématique du territoire amène à établir des liens entre l'environnement, le paysage et la biodiversité. Cette dernière participe clairement au champ de l'environnement, ce qui n'est pas le cas du paysage. La notion de patrimoine s'applique à la biodiversité et au paysage, pas à l'environnement. Les trois champs font fréquemment référence au concept d'objet. Le développement durable, quand il est abordé, incite à une complémentarité entre les problématiques de l'environnement, du paysage et de la biodiversité. Les communications soulignent l'importance, dans tout projet sur le paysage, du rôle des acteurs locaux, d'une référence à des repères historiques, et de l'articulation des représentations objectives et subjectives du paysage. Le constat est fait d'une relativement faible interdisciplinarité dans les travaux présentés et d'une trop rare implication de l'écologie.

Une question largement abordée dans la troisième session est celle de la naturalité des paysages urbains. N'assiste-t-on pas, dans les aménagements des zones de transition entre ville et campagne, à l'apparition de nouveaux modèles de paysages européens? La session souligne le manque de réflexion épistémologique dans les recherches menées sur le paysage urbain. Elle s'interroge sur l'aptitude de la recherche à éclairer les décideurs politiques.

Une notion récurrente dans la quatrième session est celle de projet de paysage. Il faut distinguer le projet des paysagistes, celui des élus locaux, le projet territorial où se confrontent savoirs scientifiques et savoirs empiriques,

celui de la « restructuration de l'environnement » où la dimension anthropologique apparaît plus pertinente que la dimension écologique, enfin le projet de développement local. Dans cette dynamique de projet de paysage, est mise en avant la nécessité de prendre en compte les perceptions et les représentations des populations locales. Le niveau local apparaît le plus pertinent pour développer l'intelligibilité des paysages. Diverses méthodes sont proposées pour établir une communication de la recherche avec le public.

Deux tables rondes, intitulées « De la recherche à l'action publique » et « Quelles orientations pour le futur de la recherche sur le paysage? », ont terminé le colloque. Elles réunissaient des chercheurs (géographes, historiens, juristes, économistes) et des responsables d'instances diverses (Conseil de l'Europe, Bureau du paysage du ministère de l'Écologie et du Développement durable, Institut polytechnique de Milan. . .). Les discussions ont porté sur les différentes temporalités de la recherche, de l'administration et des dynamiques paysagères, sur les difficultés rencontrées dans le passage de la recherche à l'action (liées notamment aux différences de langage entre chercheurs, élus, citoyens et experts), sur le rôle du territoire comme élément d'un principe de cohérence entre la recherche et l'administration. La recherche est interpellée par le paysage vu comme un système de valeurs partagées, comme médiateur d'une demande sociale. Elle l'est aussi par la nécessité de qualifier l'expertise citoyenne et d'élaborer des indicateurs écologiques et sociaux de la dynamique paysagère.

Y. Luginbühl a proposé une synthèse des travaux et des échanges. Sur le fond, l'approche du paysage demeure plutôt rurale et est insuffisamment périurbaine. La complexité du paysage est prise en compte, notamment par la diversité des regards, par ses composantes sensibles et matérielles, par ses relations avec l'environnement, par les problèmes d'identité et par la diversité de ses statuts (objets, alibis, images, outils, projets. . .). Sur le plan des méthodes, l'interdisciplinarité demeure limitée. Le retour sur le politique pose question, bien que les dispositifs d'évaluation (notamment en termes d'écart entre objectifs et effets réels) se diversifient. Les problèmes de formation s'avèrent déterminants. Deux enjeux sont mis en avant pour la recherche : la question du développement durable, notamment la prise en compte du vivant, et la question de l'éthique et du bien-être.